

Information sur la réforme du collège

La réforme du collège entrera en vigueur à la rentrée 2016. Vous trouverez ci-dessous les principales modifications qui interviendront dans l'organisation et le contenu des enseignements au collège.

1. Ce qui va changer

- ☒ Une réforme qui concerne tous les niveaux de la 6^{ème} à la 3^{ème}, dès la rentrée 2016.
- ☒ Un changement des programmes dans toutes les matières, sur tous les niveaux, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.
- ☒ Un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture comprenant cinq domaines : il définit les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.
- ☒ L'organisation de la scolarité au collège en deux cycles :
 - le cycle 3, ou cycle de consolidation : CM1 – CM2 – 6^{ème}
 - le cycle 4, ou cycle des approfondissements : 5^{ème} – 4^{ème} – 3^{ème}
- ☒ La mise en place de trois parcours éducatifs qui permettront à chaque élève, tout au long de sa scolarité du collège au lycée, de construire des compétences inter-disciplinaires et d'établir des liens entre l'univers de l'école et le monde extérieur.
 - le parcours d'éducation culturelle et artistique (PEAC),
 - le parcours Avenir : information à l'orientation, connaissance du monde économique et professionnel, développement de l'engagement et de l'initiative personnelle,
 - le parcours citoyen : construit autour de l'Enseignement Civique et Moral, de l'éducation aux médias, de l'apprentissage de l'argumentation et du débat.
- ☒ Un diplôme national du brevet entièrement réorganisé et comportant, à partir de la session 2017 :
 - deux épreuves écrites évaluant les compétences en :
 - Français, histoire-géographie, éducation civique et morale
 - Mathématiques, sciences, technologie
 - une épreuve orale basée sur les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires et les parcours construits par l'élève.
 - Un contrôle continu établi sur un barème des compétences et non plus sur les notes de l'année
- ☒ Des horaires disciplinaires totalisant 22 ou 23 heures, auxquels s'ajoutent 3 ou 4 heures d'enseignements complémentaires (EC), liés aux disciplines, et dont l'organisation est fixée par l'établissement :

- l'Aide Personnalisée : pour soutenir et approfondir, de la 6^{ème} à la 3^{ème}
- les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires : à partir de la 5^{ème}, pour croiser les connaissances et mettre en œuvre de nouvelles compétences grâce à la démarche de projet.

☒ La langue vivante 2 est introduite en classe de 5^{ème}, le volume horaire de LV2 est de 2,5 heures par semaine pour chaque niveau du cycle 4.

☒ Les options Bilangue, Découverte Professionnelle et Latin disparaissent sous leur forme actuelle.

2. Grilles horaires

☒ Le volume horaire d'enseignement par semaine est fixé, pour toutes les classes, et tous les niveaux, à 26 heures. A ces 26 heures pourront s'ajouter 2 heures d'enseignement de complément « latin » en 4^{ème} et en 3^{ème}.

☒ Toutes les classes auront une pause méridienne d'1h30 au moins.

☒ Les classes de 6^{ème} n'auront pas plus de 6 heures de cours dans une journée.

3. Les choix de l'établissement dans le cadre de la réforme

☒ L'aide personnalisée (AP) sera associée aux disciplines français, mathématiques, anglais en 6^{ème}, et français et mathématiques en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Le volume horaire hebdomadaire de l'AP sera de 3 heures en 6^{ème} et de 1 heure de la 5^{ème} à la 3^{ème}. L'aide personnalisée sera assurée en demi-classe en 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}.

☒ Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) représenteront 3 heures à l'emploi du temps en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

☒ Chaque EPI croisera au minimum deux disciplines et sera rattaché à une ou deux thématiques, parmi huit thématiques définies dans les programmes officiels. Sur la totalité du cycle 4, l'ensemble des disciplines sera associé à la construction des EPI.

☒ Des dédoublements de classe seront organisés sur les créneaux horaires consacrés aux EPI, afin de faciliter les travaux en groupes.

☒ Tous les élèves de 5^{ème} suivront un EPI « Langues et cultures de l'antiquité », notamment axé sur une initiation au latin.

☒ Pour les élèves inscrits en bilangue en 2015-2016, la LV1 devient l'anglais, et la LV2 devient l'allemand. Pour l'allemand, les élèves bilangues seront maintenus dans un groupe séparé des élèves débutant l'allemand en 5^{ème} et 4^{ème}.

☒ Un enseignement de complément de latin sera proposé aux élèves volontaires de 4^{ème} et 3^{ème} à raison de 2 heures hebdomadaires. Les élèves ayant suivi l'option latin en 5^{ème} et 4^{ème} en 2015-2016 poursuivront le latin dans le cadre de cet enseignement de complément.